



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-CEA-Marcoule-Chute-de-4-metres-de-haut-d-un-dispositif-de-500-kilos>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : CEA Marcoule : Chute de 4 mètres de haut d'un dispositif de 500 kilos**

**26 septembre 2022**

# France : CEA Marcoule : Chute de 4 mètres de haut d'un dispositif de 500 kilos

## Les opérations poursuivies, les responsables pas avertis

**Le 26 septembre 2022, l'autorité de sûreté nucléaire (ASN) a publié un communiqué relatif à un incident, survenu en juillet, sur le site CEA de Marcoule (Occitanie). Un dispositif de 500 kg est tombé de 4 mètres de haut dans une cellule où les assemblages de combustible irradiés sont démantelés.**

**Il a heurté au passage plusieurs équipements, dont le revêtement de protection de la cellule blindée. Les opérations ont pourtant été poursuivies, et ni l'ingénieur responsable ni le chef de l'installation n'ont été avertis de l'incident. Défaut de culture de sûreté dira l'ASN [1].**

### Ce que dit l'ASN :

#### **Chute d'un dispositif amortisseur dans la cellule annexe de l'INB 71, dénommée Phénix**

Publié le 26/09/2022

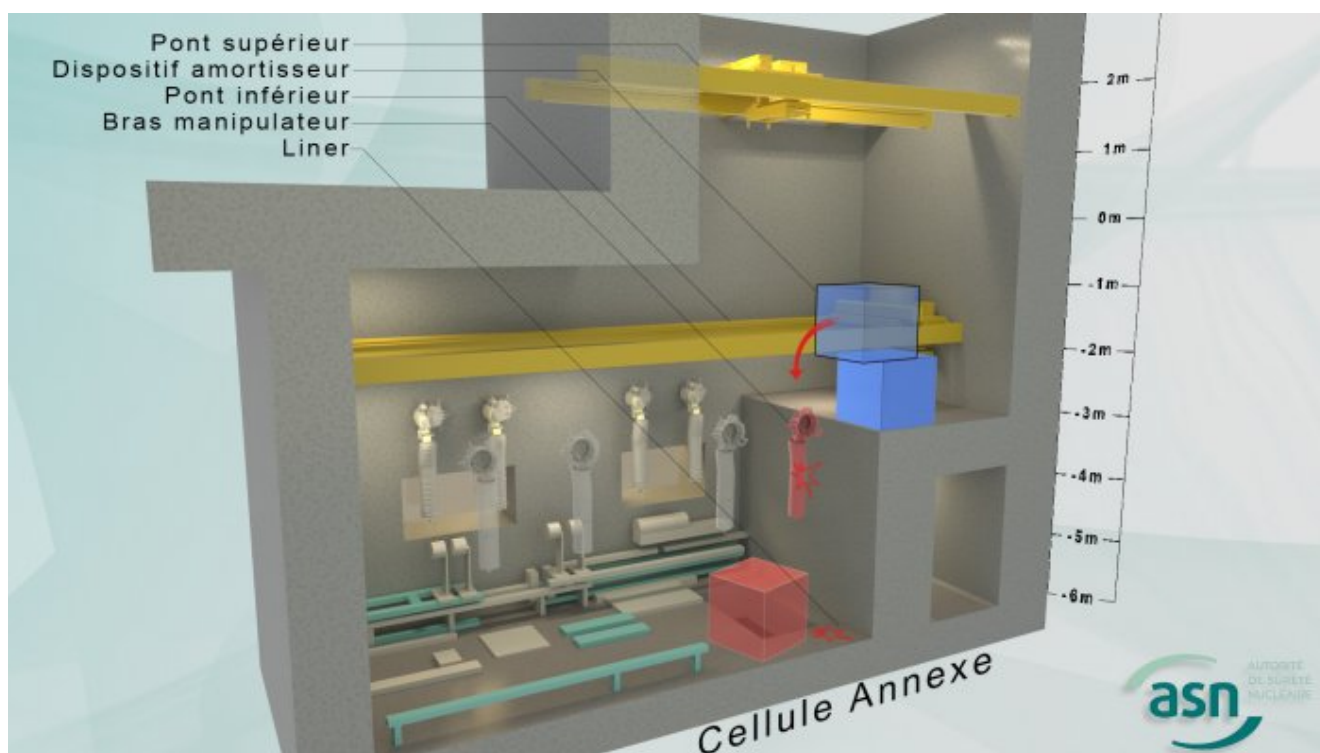
Centrale Phénix Réacteur de recherche - CEA

Le 5 juillet 2022, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a été informée, par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), de la chute d'une hauteur d'environ 4 mètres d'un dispositif amortisseur pesant 500 kg, de forme cubique et mesurant environ un mètre de côté, dans la cellule annexe de l'installation Phénix (INB 71) du centre de Marcoule, le 4 juillet 2022.

La cellule annexe est une enceinte blindée destinée au démantèlement des assemblages de combustible irradié de l'installation. Elle peut être mise en communication avec la cellule des éléments irradiés située au-dessus, et avec la sous-cellule située en-dessous. Deux dispositifs amortisseurs en acier d'environ 500 kg sont disposés, en période d'exploitation, sur la trappe de

transfert entre la cellule annexe et la sous-cellule afin d'amortir une éventuelle chute d'assemblage combustible lors des manutentions. De plus, la cellule annexe possède deux ponts roulants : un pont « inférieur », servant aux manutentions d'équipements dans la cellule, et un pont « supérieur », servant principalement à la maintenance du pont inférieur.

À la suite d'une panne sur le pont inférieur de la cellule annexe, le chariot du pont inférieur a été descendu, à l'aide du pont supérieur, dans la sous-cellule pour effectuer les opérations de maintenance. Pour effectuer ce transfert, les deux dispositifs amortisseurs entre la cellule annexe et la sous-cellule ont été retirés et empilés sur la mezzanine de la cellule annexe, située à environ 3 mètres de hauteur du plancher de la cellule. À l'issue de la maintenance du chariot du pont inférieur, le 4 juillet 2022, celui-ci a été remonté pour être repositionné sur ses rails. Pendant les tests de requalification du pont inférieur, le dispositif amortisseur situé en haut de la pile a été heurté. Lors de la tentative par les opérateurs de le repositionner à sa place, celui-ci a glissé et chuté dans la cellule annexe, en heurtant un bras manipulateur, le liner de protection de la cellule, et d'autres équipements.



La remontée d'information de l'événement vers l'ingénieur de permanence de l'installation et le chef d'installation a été tardive. Ils ont seulement été informés le lendemain de l'événement.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les personnes et l'environnement. L'analyse du déroulé de l'événement par le CEA a révélé un défaut de culture de sûreté du personnel, lié à l'absence d'arrêt des opérations après la chute et à la remontée tardive de l'information vers la direction de l'installation. L'ASN classe ainsi l'incident au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

Des investigations sont en cours pour diagnostiquer l'état du dispositif amortisseur qui a chuté, et des équipements ayant été heurtés.

L'ASN a mené une inspection de l'installation le 5 juillet 2022, au cours de laquelle elle a été informée de l'incident. Les inspecteurs ont alors réalisé une visite des abords de la cellule annexe. Le déroulé de l'événement a notamment été présenté aux inspecteurs par un des opérateurs présents au moment de la chute. Cette inspection a permis d'identifier plusieurs axes d'amélioration que

l'exploitant doit approfondir dans le cadre des suites de l'événement, concernant notamment le délai d'information de la direction, ou la conduite à tenir lorsque les situations ne sont pas décrites dans les procédures.

### **En savoir plus :**

Inspection du 05/07/2022

Centrale Phénix Réacteur de recherche - CEA

[Gestion des déchets](#)

INSSN-MRS-2022-0548.pdf (PDF - 294.07 Ko )

<https://www.asn.fr/l-asn-contrôle/actualités-du-contrôle/installations-nucléaires/avis-d-incident-des-installations-nucléaires/chute-d-un-dispositif-amortisseur-dans-la-cellule-annexe-de-l-inb-71-dénommée-phenix>

---

### **Notes**

[1] **La sûreté nucléaire** est l'ensemble des dispositions techniques et des mesures d'organisation relatives à la conception, à la construction, au fonctionnement, à l'arrêt et au démantèlement des installations nucléaires de base, ainsi qu'au transport des substances radioactives, prises **en vue de prévenir les accidents ou d'en limiter les effets.**

<https://www.asn.fr/Lexique/S/Surete-nucleaire>